

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

15 FÉVRIER 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES POUR
2004-2005⁽¹⁾

—

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PAR **MME ELIANE TILLIEUX.**

—

(1) Voir Doc. n°162 (2004-2005) n°1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a, au cours de sa réunion du 15 février 2006, procédé à l'examen du rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes pour 2004-2005(1).

1 Discussion

Mme Fassiaux-Looten pense que pour les matières qui relèvent de l'enseignement supérieur, il serait intéressant de sensibiliser les futurs enseignants à la langue des signes et dans la foulée initier des modules de formation. Est signalée en effet une pénurie d'interprètes et dès lors, la question est de savoir comment y pallier.

Mme la Ministre Simonet répond que la reconnaissance de la langue des signes est effective depuis le vote du **décret du 22 octobre 2003**, qui représente une date mémorable dans l'histoire des sourds et des malentendants de notre Communauté, puisque le monde politique a enfin compris la nécessité de reconnaître cette langue pour favoriser l'intégration des personnes souffrant de déficits auditifs et éviter leur marginalisation.

Le champ d'application de cette reconnaissance est très large. En effet, la politique d'intégration et d'égalité des chances de la personne sourde concerne tous les secteurs de compétence de la Communauté française : l'enseignement, la culture, l'enfance, la santé, le sport et la recherche.

En Communauté française, comme le souligne le rapport annuel 2004-2005 de ladite Commission, « la déficience auditive concerne 30.076 personnes adultes et environ 9.000 enfants de moins

de 15 ans. Toutes ces personnes ne sont pas concernées d'office par l'usage de la langue des signes. On peut raisonnablement estimer que le nombre de personnes sourdes concernées par l'utilisation de la langue des signes avoisine le chiffre de 25.000, parmi lesquelles 4.000 enfants environ ».

Depuis lors, à sa demande, une vaste enquête auprès des Recteurs des Universités, des Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles, des Directeurs des Instituts supérieurs d'Architecture et des Ecoles supérieures des Arts de notre Communauté a été lancée afin que ces derniers puissent leur faire part des principales mesures qui sont prises dans leurs institutions pour favoriser l'accès et l'encadrement des personnes moins valides ou souffrant de handicaps divers (dont notamment la surdité), ainsi que les principaux problèmes qui se posent en la matière.

Les résultats de cette consultation, qui arriveront prochainement, lui permettront de dresser un premier état des lieux et de déterminer les mesures urgentes qui devraient être prises en la matière.

M. Delperée informe les membres de la commission que des actions et expériences visant à faciliter la compréhension des sourds sont mises en place dans les universités et les hautes écoles.

Mme la Ministre Simonet confirme que des solutions non compliquées sont déjà envisagées.

À l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour le présent avis.

La Rapporteuse,
E. TILLIEUX

Le Président,
F. DAERDEN

(1) Présents :

M. Ancion, M. Cheron M. Daerden (Président), M. Delannois (en remplacement de M. Van Cauwenberghe), M. de Lamotte, M. Delperée, Mme Fassiaux-Looten, M. Grimberghs, Mme Jamouille, M. Mathen, Mme Tillieux, Mme Persoons, M. Vervoort

Assistaient également à la réunion :

M. Crucke, M. Delannois, Mme Lissens : membres du Parlement

Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Horward, conseiller au cabinet de Mme la ministre Simonet

M. Gonfroid, conseiller au cabinet de Mme la ministre Simonet

M. Hourt, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonet

M. Zeller, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonet

M. Stampart, expert du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

M. Jauniaux, expert du groupe cdH